

Extrait du **Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal**  
**du samedi 14 décembre 2024**

**CONVOCATION**

Date : 6 décembre 2024

Affichée le : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En : 39  
exercice :  
Présents : 35  
Votants : 39  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze décembre à 10h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Conseiller Municipal Creil.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Najat MOUSSATEN - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE (*arrivée à 10h20*) - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérard FACCHINI.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**1 6 DEC. 2024**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**1 6 DEC. 2024**

**Absents représentés**

Mme PEREZ  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
M. LUCAS

Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à Mme MEHADJI

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

**1 Election du nouveau Maire**

■ **Rapport de présentation :**

**Jean-Claude VILLEMAIN, Conseiller municipal,**

L'article L.2122-15 dispose que "La démission du maire ou d'un adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée." Par courrier en date du 14 octobre 2024 adressé à Madame la Préfète, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de maire, tout en restant conseiller municipal. Sa démission a été acceptée par courrier du Préfet de l'Oise, en date du 06 décembre 2024.

Il convient donc d'élire un nouveau maire.

Conformément à l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales, je vous invite à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire : Jessica ELONGUERT

Le conseil municipal choisit pour assesseurs : Sylvie DUCHATELLE et Babacar N'DIAYE

Je demande quels sont les candidats aux fonctions de Maire.

Les candidats sont : Sophie DHOURY-LEHNER et Nourddine NACHITE.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, doit remettre son enveloppe contenant son bulletin de vote dans l'urne.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17, L2121-29, Considérant la démission de Monsieur Jean Claude VILLEMAIN de sa fonction de maire adressée, au Préfet de l'Oise, par courrier en date du 14 octobre 2024,

Considérant que la démission a été acceptée par courrier du Préfet de l'Oise,  
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de remplacer Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN par l'élection d'un nouveau maire,  
Considérant que Jessica ELONGUERT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales),  
Considérant que le scrutin est placé sous le contrôle de deux assesseurs, Sylvie DUCHATELLE et Babacar N'DIAYE,  
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024,  
Reçu en préfecture le 16/12/2024,  
Publié le 16/12/2024.  
ID : 060-216001743-20241216-DEL01\_CM141224-DE

■ **Décide à l'unanimité :**

Vote à bulletin secret :

- nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 39
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 20

Ont obtenu :

Sophie DHOURY-LEHNER : 30

Noureddine NACHITE : 3

Bulletins blancs ou nuls : 6

Dès lors, Sophie DHOURY-LEHNER, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue Maire.

**Article unique :** Sophie DHOURY-LEHNER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

CREIL, le **14 DEC. 2024**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

Madame Jessica ELONGUERT



La Secrétaire de séance